
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1er octobre 2019 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel LE PAPE, Directeur d'arrondissement
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur des travaux publics
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA19 28 288

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 1^{er} octobre 2019, avec le retrait de l'item 20.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 33

Johanne Bonin	Ensemencement rue Joly; Mesures de protections contre les inondations; Égout pluvial rue Joly
Richard Bélanger	Remblai ferme Bord-du-Lac
Éric Dugas	Remblai ferme Bord-du-Lac
Christine Charlebois	Nettoyage du fossé rue Joly; Budget 900 000\$ (CA extraordinaire du 21 août 2019)
Simon Authier	Protections contre les inondations – mesures temporaires (dépôt d'une carte)

Fin : 20 h 03

Annonces du maire

Le maire d'arrondissement rappelle que le 1^{er} octobre est la journée internationale des aînés. Il tient à souligner le succès de l'organisation d'une journée d'activités pour les aînés qui s'est tenue le samedi 28 septembre dernier. Il remercie la Direction de la culture, sports, loisirs et développement social pour le travail accompli. Ensuite, il rappelle la tenue du tournoi de golf du maire qui aura lieu le 4 octobre prochain et invite les citoyens à y participer.

Il a pris part à la marche pour le climat qui s'est tenue à Montréal le 27 septembre dernier et souligne que nous devons tous faire notre part pour protéger l'environnement. Il annonce que certaines initiatives seront prises par l'arrondissement concernant le plastique.

Également, il invite les citoyens à consulter le journal de l'arrondissement pour s'informer sur les activités dans les prochains mois.

Il souhaite un prompt rétablissement à Guy Lafleur, un ancien joueur de hockey et citoyen de l'arrondissement.

Il informe l'assemblée d'une consultation publique qui aura lieu à l'intention des résidents du district Jacques-Bizard concernant l'aménagement du parc Aimé-Lecavalier. Un avis sera envoyé aux citoyens concernés.

Finalement, il informe l'assemblée d'un programme de changement des ampoules LED dans l'arrondissement.

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 07

La conseillère madame Suzanne Marceau souhaiterait que l'arrondissement prenne des mesures concrètes pour protéger les territoires agricoles.

Fin : 20 h 11

10 - Commentaires du public - Demandes de dérogation mineure:

- 565, rue Maugue (item 40.03)

- 575, rue Maugue (item 40.04)

Aucun commentaire.

CA19 28 289

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 3 septembre 2019;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 23 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1192714044

CA19 28 290

Adopter les procès-verbaux des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité d'étude des demandes de démolition du 17 juin 2019;
- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2019;
- D'adopter le compte-rendu du comité de sécurité publique du 14 août 2019;
- D'adopter les procès-verbaux de la commission de l'administration et des priorités du 19 juin et 21 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1192714048

20.01 VACANT

CA19 28 291

Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, des lots 4 590 186 (superficie de 541.30 m²) et 5 057 668 (superficie de 481.60 m²) au 44, rue Roussin, dans le cadre du décret N° 817-2019 relatif aux inondations du printemps 2019

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, des lots 4 590 186 (superficie de 541,30 m²) et 5 057 668 (superficie de 481,60 m²) au 44, rue Roussin, dans le cadre du décret N° 403-2019 relatif aux inondations du printemps 2019 et entreprendre les démarches nécessaires pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1193294002

CA19 28 292

Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 297 762 (superficie de 1 132.30 m²) au 10, avenue du Ruisseau, dans le cadre du décret N° 817-2019 relatif aux inondations du printemps 2019

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 297 762 (superficie de 1 132.30 m²) au 10, avenue du Ruisseau, dans le cadre du décret N° 403-2019 relatif aux inondations du printemps 2019 et entreprendre les démarches nécessaires pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1193294003

CA19 28 293

Affecter un montant de 1 175 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi des subventions à chacun des organismes suivants: Centraide du Grand Montréal, Croix-Rouge canadienne, Fraternité de policiers et policières de Montréal dans le cadre de leurs campagnes de financement 2019 ainsi qu'au Jardin d'enfants le Tournesol pour une sortie éducative au Biodôme ou au Écomuseum.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1. D'accorder les contributions financières suivantes dans le cadre des campagnes et activités 2019:

Centraide du Grand Montréal	300 \$
Croix-Rouge canadienne	300 \$
Fraternité des policiers et policières de Montréal	175 \$
Jardin d'enfants le Tournesol	400 \$

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1197808009

CA19 28 294

Affecter un montant de 300,00 \$ pour l'achat de deux billets pour la Soirée bénéfice «Vins et Fromages» de la Fondation du cégep Gérald-Godin visant à soutenir sa mission et ses programmes pédagogiques.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

1. D'accorder la contribution financière suivante dans le cadre de la Soirée bénéfice «Vins et Fromages».

Fondation du Cégep Gérald Godin	300 \$
---------------------------------	--------

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1197808010

CA19 28 295

Accorder un contrat pour la saison hivernale de 2019-2020 et de 2020-2021 à 9113-1102 Québec Inc. (Paysagiste JMAD) au montant de 56797,65 \$ taxes incluses pour le déneigement des cases de stationnement de la place Blaise et de la place Closse, du stationnement de la garderie Campamuse et du stationnement du Complexe sportif St-Raphaël de l'arrondissement L'Ile Bizard-Ste Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 56 797,65 \$ taxes incluses pour le contrat de déneigement des cases de stationnement des places Blaise et Closse, du stationnement de la garderie Campamuse et du stationnement du Complexe sportif St- Raphaël.
2. d'accorder à 9113-1102 Québec Inc. - Paysagiste JMAD le contrat à cette fin au prix de sa soumission;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1190364004

CA19 28 296

Règlement numéro CA28 0023-29 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de permettre une allée d'accès côte à côte aux zones R1-111, R1-205, R1-207, R1-216 et R1-222.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0023-29 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

D'adopter un premier projet de règlement numéro CA28 0023-29 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de permettre une allée d'accès côte à côte aux zones R1-111, R1-205, R1-207, R1-216 et R1-222.

40.01 1197905082

CA19 28 297

Adopter le règlement intitulé "Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève" (CA28 0061)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061) à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019 par sa résolution CA19 28 267;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève » à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019 par sa résolution CA19 28 267;

Vu l'avis public publié par la secrétaire d'arrondissement substitut le 6 septembre 2019 dans Le Devoir et sur le site internet de l'arrondissement, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0061 intitulé : Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1192714037

CA19 28 298

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 565, rue Maugue composée du lot no 4 297 828 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser la construction d'un mur de soutènement dont la hauteur projetée sera supérieure de 1,25 m à la norme maximale prescrite à 1,2 m à l'article 196 du règlement de zonage no CA28 0023.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accorder, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la dérogation à l'égard de la propriété au 565, rue Maugue composée du lot no 4 297 828 du cadastre du Québec à l'effet :

- D'autoriser la construction d'un mur de soutènement dont la hauteur projetée sera supérieure de 1,25 m à la norme maximale prescrite à 1,2 m à l'article 196 du règlement de zonage no CA28 0023.

Et sous la condition suivante :

- La hauteur maximale du mur de soutènement ne doit pas excéder le niveau du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1198403003

CA19 28 299

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 575, rue Maugue composée du lot no 4 297 794 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser la construction d'un mur de soutènement dont la hauteur projetée sera supérieure de 1,25 m à la norme maximale prescrite à 1,2 m à l'article 196 du règlement de zonage no CA28 0023.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accorder, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la dérogation à l'égard de la propriété au 575, rue Maugue composée du lot no 4 297 794 du cadastre du Québec à l'effet :

- D'autoriser la construction d'un mur de soutènement dont la hauteur projetée sera supérieure de 1,25 m à la norme maximale prescrite à 1,2 m à l'article 196 du règlement de zonage no CA28 0023.

Et sous la condition suivante :

- La hauteur maximale du mur de soutènement ne doit pas excéder le niveau du dessus du trottoir de la piscine creusée actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1198403004

CA19 28 300

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer des parements extérieurs autres qu'autorisé au projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée à la résolution no CA19 28 109 de la propriété à l'adresse sise au 1769, chemin du Bord-du-Lac, sur le lot no 4 589 245 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, des parements extérieurs autres qu'autorisé au projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée à la résolution no CA19 28 109 de la propriété à l'adresse sise au 1769, chemin du Bord-du-Lac, sur le lot no 4 589 245 du cadastre du Québec avec les parements extérieurs suivant :

- Pierre de modèle Estate stone de couleur Brockton;
- Brique MJ Saratoga de couleur Brockton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1198403005

CA19 28 301

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée ainsi qu'une modification de la façade avant à l'adresse sise au 577, boulevard Chèvremont composé du lot no 4 590 797 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la demande visant la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 577, boulevard Chèvremont composé du lot no 4 590 797 du cadastre du Québec ayant pour objet :

- L'agrandissement du bâtiment
- La modification de la façade par l'ajout d'une fenêtre au-dessus du garage, tel que proposé dans la demande, ou une fenêtre à arche, à l'image des fenêtres du 2^{ième} étage du bâtiment principal actuel.

Et avec les matériaux extérieurs suivants :

- Le parement extérieur sera composé de fibre de bois pressée Canexel de couleur beige;
- La couverture de la toiture sera composée d'un bardeau d'asphalte de couleur gris/beige deux (2) tons;
- Les soffites et les fascias en aluminium de couleur beige;
- Cadrage des fenêtres seront de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1198403006

CA19 28 302

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 467, avenue Wilson composé du lot no 4 589 804 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 467, avenue Wilson composé du lot no 4 589 804 du cadastre du Québec sous condition :

- La marge de recul avant doit être de 8,3 m, plus ou moins 0,3m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1198403007

CA19 28 303

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la pose d'une enseigne sur socle à l'adresse sise au 16 628, boulevard Pierrefonds composé du lot 1 843 517 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la pose d'une enseigne sur socle à l'adresse sise au 16 628, boulevard Pierrefonds composé du lot 1 843 517 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1198403009

CA19 28 304

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la pose d'une enseigne sur poteau à l'adresse sise au 16 375, boulevard Gouin Ouest composé du lot 1 843 569 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la pose d'une enseigne sur poteau à l'adresse sise au 16 375, boulevard Gouin Ouest composé du lot 1 843 569 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1198403010

CA19 28 305

Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 - Règlement numéro CA28 0062

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (CA28 0062) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

40.11 1192714050

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Septembre 2019;
- Liste des bons de commande approuvés – Septembre 2019;
- Suivi budgétaire dépenses – Septembre 2019;
- Suivi budgétaire revenus – Septembre 2019;
- Virements budgétaires – Septembre 2019;
- Virements PTI – Septembre 2019;
- Budget du golf – Septembre 2019
- Liste des permis émis – occupation – Septembre 2019;
- Liste des permis émis – construction – Septembre 2019;
- Liste des permis émis – lotissement – Septembre 2019.

60.01

CA19 28 306

Motion pour apporter plus de transparence au conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Attendu que l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève ne publie pas les documents décisionnels de ses résolutions sur sa page web;

Attendu qu'il est très important de procurer aux citoyens les outils qui leur permettent de comprendre comment les élus-es prennent des décisions;

Attendu que la grande majorité des arrondissements de Montréal publie les sommaires décisionnels en même temps que l'ordre du jour des séances du conseil d'arrondissement;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Normand MARINACCI

Et résolu :

Que l'arrondissement diffuse sur le site web de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève les documents décisionnels relatifs aux résolutions qui seront déposées par les membres du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

65.01 1192714049

Période de questions du public

Aucune question.

70.01

CA19 28 307

Levée de la séance

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 1^{er} octobre 2019, à 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2019.